

AFFAIRE N° 8 - Virement de crédits.

M. MENDON donne lecture du rapport :

" Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'effectuer les virements ci-après :

- <u>du compte 638</u> : Assurance meubles et immeubles .....	970.000. frs.
- <u>pour le compte 668</u> : assurance à Responsabilité Civile	970.000. "
- <u>du compte 166</u> : remboursement d'emprunt.....	2.079.571. "
- <u>pour le compte 160</u> : reste à payer sur l'emprunt colonial	118.500. frs.
- <u>pour le compte 169</u> : remboursement	
avancées sur centimes.....	1.961.071. "
	<u>2.079.571. frs.</u>

Le Maire souligne qu'il s'agit de virement pour des dépenses obligatoires.

Adopté à l'unanimité.

Vu  
St Denis, le 26 novembre 1962  
Le Préfet  
Signé: Berreau Pradier